

TABLE DES MATIÈRES

GESTION DE L'INFORMATION	1
1. MISSION	1
2. ANALYSE	1
2.1. Rapport 2004	1
2.1.1. Moyens	1
2.1.2. Communication	2
2.1.3. Formation	3
2.1.4. Progrès des CIA	4
2.1.5. Mesures visant à améliorer le contenu de la BNG	6
3. AUTRES ÉVOLUTIONS	9
3.1. Sécurité et vie privée	9
3.2. Nouvelle structure de la police fédérale	9
3.3. Comparaison avec l'étranger	9
4. CONCLUSION(S)	10

GESTION DE L'INFORMATION

1. MISSION

Pour les besoins de la commission parlementaire d'accompagnement du 26 septembre 2005, le Comité permanent P a établi un bilan intermédiaire et actualisé de la problématique de la gestion de l'information, basé au départ sur le rapport annuel 2004 du Comité permanent P. Le présent document se comprend comme une synthèse des informations mises à notre disposition et des signaux dont nous avons eu connaissance. Cette actualisation de la situation a nécessité de nombreux devoirs d'enquête dans le prolongement de notre première enquête et de la première enquête de suivi¹.

2. ANALYSE

À titre préliminaire, nous souhaitons préciser que le Comité permanent P a effectué en 2002 une enquête relative à la gestion de l'information au sein de la police intégrée. Les conclusions et recommandations qui avaient alors été formulées ont largement été reprises par la police fédérale dans le Plan national de sécurité. En 2004, le Comité permanent P n'a pas mené une nouvelle enquête spécifique mais a suivi de près les différentes initiatives qui ont été entreprises. Nous reprenons ci-dessous le texte du rapport annuel 2004 (en italique) et le complétons par les évolutions et/ou changements qui nous ont été communiqués.

2.1. RAPPORT 2004

2.1.1. Moyens

Les budgets additionnels ont été approuvés en Conseil des ministres les 30 et 31 mars 2004. Ils sont toutefois étalés dans le temps et peuvent être revus en fonction du déroulement des projets (en millions d'euros) :

Tableau 1 : Moyens

	2004	2005	2006	2007
BNG	<i>3,89</i>	<i>7,19</i>	<i>0,13</i>	<i>0,13</i>
Communication/système de mails			<i>3,3</i>	<i>0,19</i>
Personnel et logistique (système ERP)			<i>2,25</i>	<i>1,50</i>
Statistiques (datawarehouse)		<i>0,63</i>	<i>2,80</i>	<i>1,10</i>

Concrètement, cela signifie qu'aucun budget n'est prévu avant 2006 pour le système de communication (e-mails) et le système personnel et logistique tandis que les crédits nécessaires au datawarehouse ne devraient être dégagés qu'en 2005.

Élément nouveau, la police fédérale déclare que le budget prévu a effectivement été octroyé, ce qui représente une avancée importante, surtout sur le plan fonctionnel (ainsi par exemple, 10 consultants supplémentaires ont pu être affectés à la réalisation d'analyses fonctionnelles). De cette manière, les problèmes ont pu être analysés plus rapidement et on a pu comprendre comment des solutions intégrées ont été proposées concernant la circulation de l'information pour la BNG. Ces avancées n'ont pas débouché sur la programmation de nouveaux logiciels ou sur des modifications des logiciels existants car elles se situent essentiellement au niveau des procédures et règlements.

Un premier problème réside dans le fait que, jusqu'à présent, le ministre de l'Intérieur n'a pas encore signé le contrat de modernisation ISLP, ce qui se répercute essentiellement sur

l'effectif du personnel qui écrit, adapte et tient à jour le logiciel ISLP. Le contrat de modernisation est indispensable à la continuité du système en soi et à la progression de l'intégration des différents systèmes. Cette donnée est d'autant plus importante que la police locale assure une bonne partie de l'alimentation de la BNG via l'ISLP.

Un deuxième problème se retrouve au niveau de la pression supplémentaire exercée sur les budgets. Les autorités demandent d'effectuer de plus en plus de tâches par priorité mais n'augmentent pas les budgets existants. D'où un double retard dans les autres projets, provoqué d'une part par le glissement de la capacité de programmation et d'autre part par la perte de *know-how* si on laisse le premier projet trop longtemps au frigo. Les priorités supplémentaires à la base de ce surcroît de pression sont notamment liées aux changements (une fois encore) de la législation sur la circulation routière, à la suppression des timbres fiscaux, à l'informatisation des perceptions immédiates, à l'intégration des cartes d'identités électroniques, au guichet virtuel souhaité, etc.

En l'espèce, les autorités dérogent aux priorités qu'elles avaient elles-mêmes approuvées et qui sont consignées dans le Plan national de sécurité, ce qui, du point de vue de la gestion, n'est pas vraiment praticable, hors les cas d'urgence. D'autant plus que le Plan national de sécurité partait déjà du principe de la « stratégie de survie », résultat des récriminations de différents utilisateurs du projet information opérationnelle (PIO). Ceux-ci, surtout les utilisateurs au niveau local et fédéral déconcentré, voyaient cela, à tort, comme un projet de la police fédérale pour la police fédérale ne tenant pas compte de leurs besoins.

2.1.2. Communication

2.1.2.1. Accessibilité de l'information opérationnelle

L'étude scientifique menée par l'université de Namur en collaboration avec la police fédérale n'a pas permis de tirer des conclusions quant à l'efficacité de l'information opérationnelle aux fins d'enquêtes car les systèmes n'étaient pas suffisamment connus. La police fédérale a mis au point un plan de communication, reprenant notamment un Intranet – information policière opérationnelle, dont l'objectif est de rendre l'information accessible, claire et conviviale. Ce site s'efforce de compiler toute la réglementation (MFO-3 ou vade-mecum pour la saisie de données) et les manuels sur le sujet pour les mettre à disposition de l'utilisateur final. Les acteurs-clés (CIA et gestionnaires fonctionnels) sont tenus informés des récents changements par voie d'e-mails.

Nous avons pu constater que les efforts en la matière se poursuivent. On retrouve peu à peu d'autres manuels sur Portal². La consultation effective de ces informations ne fait que croître également. Elle a presque triplé en 23 mois. Il est permis d'affirmer qu'un utilisateur sur quatre a trouvé la voie qui mène aux manuels d'utilisateurs ou aux textes réglementaires. Quant à savoir si ceux-ci font effectivement l'objet d'un suivi, c'est une autre question. Quoique, au vu de la baisse considérable des rejets des informations fournies par les zones locales, on pourrait penser que la qualité de la saisie des données s'améliore. En 2002, 80 % du flux de données automatisées étaient rejetés tandis qu'à l'heure actuelle, le pourcentage de ces données serait négligeable aux dires de la police fédérale.

2.1.2.2. Journal d'information BNG

Des informations sont diffusées mensuellement concernant les nouveautés et adaptations. Depuis son lancement, on compte cinq éditions du genre pour un public cible composé non seulement des acteurs-clés (CIA et gestionnaires fonctionnels) mais aussi de tous les membres des services de police. Cette publication est également disponible sur l'Intranet.

Les publications du journal BNG news continuent de se succéder au même rythme et en est maintenant à sa 11^e édition. En outre, un espace spécial sur Portal a entre-temps été réservé aux CIA et aux gestionnaires fonctionnels (GF). Dès qu'ils lancent le système, leur attention

est ainsi attirée sur les modifications particulières ou importantes apportées aux procédures ou à la réglementation.

2.1.2.3. Réunions avec les partenaires

La Direction de la banque de données nationale (DSB) et de la télématique (DST) ont maintenu les réunions mensuelles avec les CIA. Ils élargissent même leur champ de fonctionnement par des réunions avec les gestionnaires fonctionnels, les DirCo et les DirJu. Les résultats concrets de ces initiatives ne sont pas connus.

Aucune nouvelle donnée ne nous est parvenue à ce sujet. Toutefois, sur la base des rapports des réunions figurant sur Portal, nous avons pu constater que les réunions avec les CIA se font toujours au rythme d'une par mois. Il est frappant de constater que le niveau fédéral n'adresse que peu de consignes aux CIA (cf. *infra*). Les réunions de concertation consistent davantage en des échanges d'expériences parmi lesquelles chaque CIA puise à son gré, ce qui ne favorise bien évidemment pas l'uniformité des interventions de la police fédérale, voire du service de police intégré.

2.1.2.4. Communication avec le niveau local

Alors que l'enquête de 2002 avait révélé que la communication entre la police fédérale et la police locale ne se déroulait pas de manière optimale, et cela pour des raisons diverses, nous avons été informés que les décisions et propositions du PIO étaient mieux assumées par la police locale et que la concertation avait gagné en clarté, soit autant de progrès à mettre surtout au crédit du nouveau responsable de projet auprès de la Commission permanente de la police locale.

2.1.3. Formation

- *Une formation barémique a été instaurée en matière de gestion opérationnelle de l'information (public cible : tous les membres des services de police).*
- *Les CIA bénéficient d'une formation spécifique portant sur l'extension de la BNG (cf. *infra*).*

2.1.3.1. Formation BNG et ISLP

Pour ce qui est de la formation BNG (saisie et exploitation des données), elle a été structurée en 4 modules et une formation barémique, dispensés par les différentes écoles en fonction de la demande. Si nous avons dû constater en 2002 l'échec du principe *train the trainer* lancé par la police fédérale, il importe que les centres de formation provinciaux et les gestionnaires fonctionnels locaux prennent leurs responsabilités en cette matière. Il est cependant vrai que la police fédérale et/ou le niveau déconcentré interviennent en appui.

Le fédéral n'a absolument aucune vue sur la formation spécifique ISLP car elle se dispense de manière décentralisée (dans les écoles). Toutefois, les efforts fournis à cet égard se reflètent, selon la DSB, notamment dans la diminution des rejets lors des transferts vers le système central. À ce stade de l'enquête, nous n'avons pas encore pu le vérifier. Il n'en reste pas moins que le nombre de rejets actuels est qualifié de négligeable alors qu'il s'élevait à 80 % durant les débuts du processus de gestion de l'information.

Certains interlocuteurs ont attiré notre attention sur un nouveau phénomène. Si l'on observe actuellement que la connaissance du système informatique et du cycle d'alimentation a évolué jusqu'à atteindre un bon niveau, il en va tout autrement des connaissances permettant de dresser un procès-verbal correct sur le plan juridique et policier des faits constatés sur le terrain. Cette problématique ne fait certes pas l'objet de la présente enquête mais elle vient néanmoins étayer les signaux précédemment reçus par le Comité permanent P à propos de la formation de base qui, d'ailleurs, fait l'objet d'une enquête spécifique. Il est, en effet, généralement reproché que les inspecteurs fraîchement diplômés sont incapables de jongler avec la loi sur la fonction de police et/ou le code d'instruction criminelle. La qualité de la

gestion de l'information souffre par ailleurs aussi du fait que plusieurs partenaires ne respectent pas (sont incapables de respecter) les procédures développées pour leur système informatique. Nous y reviendrons *infra*.

En ce qui concerne le système de la police fédérale, Feedis, un plan de formation a été élaboré mais, en raison de certains retards dans le *roll-out* du système sur le terrain (surtout au nord du pays), il faut relancer le processus de formation, du moins partiellement, car il s'est écoulé trop de temps entre la formation initialement dispensée et la mise à disposition effective du système. Entre-temps, ces cours de remédiation ont été initiés. Durant la formation de base, les cours *n'envisagent que* l'ISLP et non Feedis. Par conséquent, les personnes qui, dans le cadre de la mobilité, sont transférées du local au fédéral, se retrouvent confrontées à un outil informatique qui ne leur est pas familier. Il n'est point dans nos intentions de porter le débat sur la raison pour laquelle on maintient ou développe encore deux systèmes en parallèle. Nous soulignons simplement ce fait car, une fois encore, il met en lumière la nécessité d'un système identique pour les deux niveaux.

L'environnement Portal³ compte parmi les évolutions positives. Développé sur le modèle des navigateurs et fonctionnant de manière intuitive, il met de plus en plus d'applications à disposition de l'utilisateur de sorte que la demande en formation diminue. Participent aussi à ce phénomène, les manuels, qui font tout doucement leur apparition sur le net. Il existe cependant d'autres problèmes inhérents à la structure de formation ainsi que ceux, déjà connus, liés à la capacité. Précisons toutefois que les formations en gestion de l'information n'en ont pas le monopole.

2.1.3.2. Formation CIA

Pour les CIA, un plan de formation spécifique, basé sur les besoins particuliers de ce service, a déjà été développé en 2004. Un zéro tage a été organisé avant de mettre au point un plan de formation complet articulé autour de 5 thèmes. Le nombre d'inscriptions par module et le nombre de formations déjà clôturées sont des données qui n'étaient pas disponibles au moment de nos investigations. Quoi qu'il en soit, les formations à l'intention des externes concernant les potentialités et plus-value des CIA sont tout aussi indispensables. En effet, combien de fois n'a-t-on pas dû constater que les zones de police ne connaissaient pas suffisamment voire pas du tout les CIA alors même que leurs fonctionnalités sont, pour la plupart, conçues au service et à l'avantage de la police locale ou du niveau local.

2.1.4. Progrès des CIA

Le contenu du rapport annuel à ce sujet a été élaboré sur la base des données mises à disposition du Comité permanent P lors d'une présentation le 15 octobre 2004. Il y a été expliqué que les CIA avaient évolué de 2002 à juin 2004. La police fédérale collecte tous les six mois les données relatives à cette évolution et en fait rapport en janvier et en septembre. Pour l'instant, le Comité a été invité à une autre présentation en avril 2005.

Depuis lors, le service DJO/CIN a déjà effectué des mesures complémentaires pour la période allant du 1^{er} juillet 2004 au 31 décembre 2004. Dans l'entre-temps, les données sont déjà rassemblées en vue de la rédaction du rapport de septembre 2005. Toutefois, au moment de notre enquête, elles n'avaient pas encore été traitées. Les données complémentaires que nous mentionnons *infra* nous ont été transmises en l'état par la DJO. Nous-même n'avons effectué aucun constat en la matière, hormis la visite au CIA de Gand. Celle-ci a d'ailleurs clairement démontré que les CIA fonctionnent chacun à leur manière et qu'une (trop) grande liberté d'action règne visiblement au niveau de l'arrondissement. Une vue exhaustive de l'ensemble des CIA nécessiterait par conséquent une visite des 28 existants. En outre, il importe de préciser que les mesures ont été effectuées à partir de rapports sur les CIA établis par les CIA.

- L'output ne progresse que lentement et certains CIA sont confrontés à un manque de capacité qui freine leur évolution. Néanmoins, d'après la police fédérale, 36 % d'entre eux fonctionneraient de manière optimale.

L'orientation *output* serait légèrement en hausse en dépit des problèmes de capacité persistants au sein de certains CIA. Au total, 43 % d'entre eux considéreraient que leur fonctionnement était optimal au 31 décembre 2004. Une petite précision s'impose toutefois. Un « CIA fonctionnant de manière optimale » s'entend comme un CIA qui parvient à répondre aux besoins de ses partenaires. Or, plusieurs CIA n'ont pas (vraiment) pu concrétiser les attentes de leurs clients (e.a. les zones de police) ni définir des priorités en raison même d'un manque d'information de la part de ces derniers, ce qui est en contradiction avec la « rumeur » qui circule parmi les partenaires (e.a. la police locale et/ou les autorités), selon laquelle on ne peut pas compter sur les CIA.

- La capacité reste un problème. Tous les arrondissements n'ont pas encore conclu d'accord définitif quant à la participation de la police locale. En chiffres absolus, la capacité augmente pourtant bel et bien (quelque 491 membres). La plupart des places à la police fédérale sont comblées par des déplacements, ce qui ne favorise pas toujours la qualité. Seuls 15 CIA comptent parmi leurs rangs un officier de police locale. Le taux d'absentéisme est en outre également élevé.

- L'arrêté royal régissant le détachement des membres de la police locale ayant été approuvé, cela devrait permettre de lever les obstacles éventuels à la participation de certaines zones (exécution de l'article 96 de la loi du 7 décembre 1998).

De 17 protocoles au 30 juin 2004, on est passé à 19 fin décembre de la même année. En chiffres absolus, la capacité totale de 491 personnes a également augmenté jusqu'à atteindre 507. La participation de la police locale enregistre à présent un déficit de 40 % par rapport à ce qui avait initialement été prévu. Le nombre de CIA qui comptent un officier de police locale est toujours de 15. Le taux d'absentéisme aurait par contre enregistré une baisse de 15 % par rapport au premier semestre 2004 mais reste malgré tout supérieur à la moyenne fédérale. Il a été expliqué au Comité permanent P que les besoins en capacité ne le cédaient en rien aux besoins en qualité.

Les emplois dans les CIA ne sont pas ouverts à la mobilité. On y travaille par un système de déplacements ou détachements obligatoires afin de pouvoir réaliser la « calogisation ». Il est donc impossible de garantir que les CIA recevront des effectifs qui satisfont aux exigences de la fonction. On espère que la situation évoluera vers un engagement de personnes disposant des connaissances et compétences requises pour effectuer des analyses. Le fait que les coûts afférents aux détachements de la police locale vers les CIC fassent l'objet d'un remboursement intégral tandis que les CIA ne bénéficient que d'un remboursement partiel implique que les zones de police envoient plus facilement du personnel vers les CIC que vers les CIA.

La capacité totale nécessaire à la formation s'élève à 3,87 %, soit un pourcentage supérieur à la norme fédérale (3,7% sur base annuelle).

- Toutes les zones transmettent des informations aux CIA mais il est encore prématuré de déterminer si ces flux de données se déroulent de manière optimale ou non.

Il s'agit en l'espèce des communications d'enquêtes (DOS), des rapports d'information (RIR), des rapports administratifs (RAR), etc. On a seulement pu nous dire que toutes les zones transmettent ces formulaires ou données. Tous les CIA ne tiennent pas encore de statistiques quant à ce qu'ils reçoivent de telle ou telle zone et en quelle quantité de sorte que nous ne pouvons affirmer que de manière globale que de plus en plus d'informations sont transmises. Non pas que le nombre de faits à communiquer soit plus important mais simplement, cette obligation est mieux respectée.

2.1.5. Mesures visant à améliorer le contenu de la BNG

- Publication sur l'Intranet d'un vade-mecum pour la saisie des données, qui n'est toutefois pas encore exhaustif. Il devrait optimiser l'uniformité de la saisie des données dans la BNG.

- Lancement en juin 2004 d'un plan d'action « contrôle qualité » par la police fédérale, dont la double finalité consiste à corriger les erreurs repérées sans perdre l'efficacité de vue.

Il importe avant tout de préciser que la police fédérale donne un autre contenu au concept de qualité qui, à ses yeux, consiste à tendre vers un flux d'informations et/ou une alimentation des banques de données optimaux. La qualité du flux des données est pour elle surtout synonyme de quantité et d'exhaustivité et ne tient pas spécifiquement compte de la « valeur » du contenu. Cette valeur du contenu signifie que les données correspondent bel et bien à la réalité des faits qui se sont produits sur le terrain. Quant à savoir si (juridiquement) elles ont été correctement introduites, c'est une question qui ne sera envisagée qu'en second lieu. La publication du vade-mecum pour la saisie des données rencontre en grande partie cette problématique mais pas complètement. Quant au plan d'action « contrôle qualité », aucun résultat concret (sur le fond) n'a encore été obtenu puisqu'il en est encore à ses premiers balbutiements. La méthode d'approche se fait autour de 4 grands axes : (1) exhaustivité des données (données entités et leurs attributs⁴) ; (2) délais d'adaptation des données (combien de temps pour que la saisie définitive soit réalisée) ; (3) unicité des données (éviter les doublons) ; (4) exactitude des données enregistrées.

La première réalisation se fera sous forme de tableau de bord à l'usage du chef de zone, qui pourra ainsi contrôler la qualité des données qu'il transmet à la BNG. Ce tableau de bord met toutefois l'accent sur l'aspect quantitatif. On établira une comparaison sur la base des données en ISLP et de celles qui ne se retrouvent pas encore dans la BNG, ce qui permettra d'obtenir une vision concernant les deux premiers points mentionnés ci-dessus. Dans le même temps, on travaille au développement d'une réglementation complémentaire qui sera imposée aux gestionnaires fonctionnels locaux via les chefs de zone afin d'instaurer ou d'organiser différents niveaux de contrôle qualité au sein de l'organisation policière. En outre, la DSB contrôlera elle aussi les données.

En janvier 2005, les données enregistrées dans la BNG se répartissaient selon les proportions suivantes :

Tableau 2 : Répartition des données enregistrées dans la BNG

Type de données	Nombre
Faits concrets	8 826 227
Personnes	1 425 904
Moyens de transport	1 486 155
Objets	11 641 688
Lieux	5 887

On plaide depuis plusieurs années déjà pour une ventilation des données de la BNG et le tableau ci-dessus confirme cette nécessité. Si l'on met en rapport le nombre de personnes avec le nombre de Belges, on obtient un résultat d'environ 13 % d'habitants enregistrés dans la base de données policière. Il s'agit d'une estimation brute comportant une certaine marge d'erreur car de nombreuses personnes d'origine étrangère figurent aussi dans la BNG. Il serait

cependant erroné d'imputer cette situation à la seule police fédérale.

Le problème réside surtout dans la réglementation ou plutôt l'absence de réglementation. Dans l'état actuel des choses, aucun arrêté d'exécution officiel n'a encore été pris sur la base des articles 44/1 à 44/11 LFP (arrêtés visant notamment à fixer des règles de ventilation). Personne n'est en mesure de nous donner une idée formelle du nombre d'entités dans la BNG qui peuvent être ventilées. Les chiffres officiels annoncent 30 %. Dans certains domaines, il est indispensable de prévoir des règles de ventilation automatisées et/ou manuelles pour les faits concrets et non concrets (information douce).

Les débats actuels relatifs à la ventilation des faits surtout non concrets (après 1 an selon les textes en projet qui circulent au sein de la police et après 5 ans dans la pratique policière) s'accompagnent de tensions entre les préoccupations de vie privée et l'intérêt opérationnel des services de police. Il n'est pas dans les habitudes du Comité de s'immiscer dans ces discussions mais on pourrait s'efforcer de proposer un délai réaliste qui éviterait à la magistrature de reconduire la majeure partie des informations pour un nouveau délai (si l'on prévoit un délai d'à peine un an). En tout état de cause, les autorités de tutelle doivent de toute urgence prendre position.

- La structure de la banque de données centrale a été élargie afin de permettre la saisie de données complémentaires, qu'elle ne pouvait contenir auparavant et qui n'étaient répertoriées que dans certains systèmes voire pas répertoriées du tout. Dans l'état actuel des choses, les anciens systèmes de gestion de l'information douce sont maintenus.

On n'a pas encore mis à profit ces derniers développements, notamment en raison du manque de clarté dont font preuve les autorités quant aux délais de ventilation. Bien qu'il soit techniquement possible de transmettre les données à la BNG, on laisse encore deux systèmes coexister, même si les anciens systèmes (e.a. Megasy) ne sont plus alimentés⁵. En d'autres termes, lorsque l'on recherche de l'information douce antérieure au 24 octobre 2004, il faut effectuer une requête dans les deux banques de données. Selon la police fédérale, les fichiers Megasy au niveau de l'arrondissement devront être intégrés dans la BNG pour le 15 décembre 2005 de manière à ne plus effectuer qu'une seule consultation.

Il reste malgré tout encore un problème, le fameux « profil faits non concrets » qu'il faut avoir pour accéder à l'information douce. Ce profil est pour l'instant accordé aux services de recherche locaux et aux gestionnaires fonctionnels, ce qui se comprend très bien du point de vue de la vie privée mais cela ne va pas sans risque sur le plan opérationnel. Il semble d'ailleurs qu'il faudra donner un accès aux services d'intervention ou à certains de leurs membres (ex. officier de garde ou officier CIC) si l'on veut éviter les accidents sur le terrain.

Ces questions délicates à la frontière entre les considérations de vie privée et d'opérationnalité ne semblent pas pouvoir être tranchées uniquement au niveau policier, comme c'est actuellement le cas, mais au niveau de la politique à suivre.

- La police fédérale a également fait savoir que toutes les zones alimentent à présent effectivement la BNG, ce qui ne nous fournit toutefois pas d'information concernant la qualité des données intégrées.

En effet, il semble que toutes les zones participent à l'alimentation automatisée de la BNG. Au niveau central, on ignore dans quelle mesure les zones utilisent aussi toutes les fonctionnalités du système pour ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité (lire quantité) du contenu de la BNG. Il apparaît par contre clairement que toutes les zones transfèrent quotidiennement des données vers la BNG mais certaines d'entre elles restent bloquées au niveau de la validation centrale pour correction. Le pourcentage de ces données peut être très important pour certaines zones et parfois nul pour d'autres. De toute façon, lorsqu'on regarde les résultats de l'enquête de 2002, qui se situaient alors à 80 %, force est de remarquer que les taux actuels sont pour ainsi dire négligeables. Enfin, répétons que l'envoi de documents tels que des procès-verbaux vers la BNG se fait encore et toujours sur support papier.

Le Service d'enquêtes a encore pu constater au jour d'aujourd'hui dans certains dossiers connexes que quelques grandes zones, dont une métropole, accusent un arriéré considérable, jusqu'à 7 mois, dans l'alimentation de la BNG.

Ce retard est lié dans certaines zones au fait que l'on n'y respecte toujours pas la philosophie de l'ISLP et que l'on y refuse d'harmoniser les processus d'enregistrement selon le principe d'*intelligence-led policing*. L'enquête relative aux statistiques criminelles a mis en lumière la même problématique. Le non-respect des procédures et des modules ISLP contraint la police fédérale à des investissements additionnels, avec toutes les répercussions budgétaires qui s'ensuivent. Elle a constaté, et nous aussi, que dans certaines zones, ce non-respect des procédures entraîne des retards importants dans les transmissions d'informations à la BNG, ce qui diminue d'autant la valeur opérationnelle et statistique de la BNG.

C'est ainsi que la police fédérale a été amenée à développer le projet « Transfert I », qui prévoit un enregistrement temporaire minimum dans la BNG dans l'attente d'un enregistrement ou d'une validation définitive. Notre expérience via notre Service d'enquêtes nous rend quelque peu sceptique. À moins que les zones désignées souscrivent quand même aux modalités d'utilisation de l'ISLP et s'engagent à les respecter.

- Plusieurs banques de données « expert » ont vu le jour dans le but d'intégrer dans un système central toutes les données « expert » actuellement disséminées dans diverses banques de données et de les rendre ainsi accessibles à tous. Certaines ont déjà été créées (par exemple pour la falsification d'euros, les disparitions, les rapt parentaux et les car-jackings) tandis que d'autres, notamment relatives aux stupéfiants, au terrorisme et à la corruption, sont en cours de réalisation.

Bien que des initiatives existent, elles ne sont que rarement utilisées par les membres de la DGJ (services centraux d'appui), pourtant initialement demandeurs en la matière (ex. car et home-jackings ou stupéfiants). C'est la raison pour laquelle le développement des banques de données « expert » se trouve pour l'instant au point mort. On pourrait se poser de sérieuses questions quant à certains choix politiques de la police fédérale et à leur implémentation.

On peut effectivement s'étonner de voir les investissements en moyens humains et financiers qui ont été réalisés pour la création de banques de données expert (en plus de la BNG) qui, manifestement, ne servent à rien ou presque.

- La plate-forme unique qui intégrera l'application locale ISLP et l'application fédérale Feedis devrait être initiée début 2005.

Cette intégration n'a toujours pas eu lieu. L'ISLP et le système Feedis continuent à être développés séparément. Le premier module que l'on compte présenter de manière intégrée porte sur les matières de roulage et devrait être initié pour la fin septembre 2005 (encore aucune indication disponible).

L'application intégrée devrait s'appeler Pol Office mais les délais de réalisation restent encore vagues. En ce qui concerne le module de gestion des enquêtes, les délais annoncés envisageaient la mi-2005 mais, là encore, ils n'ont pas été respectés. Enfin, l'intégration portant sur le travail judiciaire (qui devrait remplacer l'ISLP, Feedis PV, Feedis/RIR et DOS) n'est pas prévue avant 2008.

- Si l'interface utilisateur (Portal) a déjà été développé pour les diverses banques de données, la plus importante d'entre elles (la BNG) n'y a pas encore été intégrée.

La BNG a bel et bien été intégrée mais partiellement dans la nouvelle version de Portal (requêtes véhicules et personnes). Cette version est actuellement diffusée sur le terrain.

- Un outil standard permettant d'introduire des demandes paramétriques relatives à des données déterminées de la BNG (QUESTIS ou APF) est maintenant disponible au niveau de la police locale, des arrondissements et de la police fédérale.

Il s'agit d'une réalité, bien que l'on n'ait pas encore été en mesure de nous donner un feedback de l'utilisation effective qui en est faite.

- Une première connexion a été établie entre le logiciel du dispatching Astrid et l'ISLP, ce qui permet de récupérer des données lors de la rédaction de procès-verbaux d'intervention.

Elle est opérationnelle dans les circonscriptions où le CIC a déjà été lancé. Les zones qui n'utilisent pas les modules communication et intervention dans l'ISLP ne pourront pas profiter directement de ce transfert automatisé de données. Cela peut impliquer pour le CIC de ne recevoir aucun accusé de réception on-line de l'intervention et/ou de ne pas pouvoir assurer le suivi de celle-ci.

3. AUTRES ÉVOLUTIONS

3.1. SÉCURITÉ ET VIE PRIVÉE

Nous constatons toujours que l'utilisation de données policières reste problématique pour certains fonctionnaires de police. Aussi continuons-nous à plaider pour l'instauration d'une disposition pénale, outre celle prévue à l'article 44/11 LFP, portant sur les requêtes de données effectuées sans que l'on y ait un intérêt concret, lorsque les faits commis ne relèvent pas de la violation du secret professionnel.

Le manque de contrôle (préventif) est malheureusement aussi toujours d'actualité. Nonobstant, une évolution positive mérite d'être citée : depuis que les fiches de paye sont disponibles sur Portal, les policiers se montrent davantage circonspects concernant leurs login et mot de passe afin d'éviter qu'un collègue ne puisse visionner ces données privées.

À la suite d'une observation faite par le Comité permanent P dans un dossier spécifique et d'une visite au directeur général de l'appui opérationnel, la DGS a rappelé, via le journal d'information BNG news, la réglementation en vigueur ainsi que l'importance du respect de la vie privée.

3.2. NOUVELLE STRUCTURE DE LA POLICE FÉDÉRALE

Selon une note du ministre de l'Intérieur approuvée en cabinet restreint, la Direction générale de l'appui opérationnel devrait disparaître pour faire place à une sorte de « super » Direction générale de l'appui non opérationnel et la Direction de la banque de données nationale (DSB) – qui est donc responsable de la gestion de l'information – serait reprise par le commissaire général, sous l'autorité duquel seraient aussi placés le CIN et les CIA.

Hormis la note du ministre de l'Intérieur, nous n'avons connaissance d'aucun document clair qui permettrait de se faire une idée plus ou moins précise de la problématique. La DGS n'a pas pu nous fournir d'explications non plus.

Cette relative obscurité (absence de documents) soulève pour le moins quelque inquiétude ou malaise dans le chef de tous les intéressés et risque de freiner sérieusement l'évolution positive que nous observons depuis 2002. Qui plus est, nous ne pouvons pas non plus nous prononcer plus avant sur la question.

Dans cette restructuration, la DST, qui pour ainsi dire veille à l'exécution technique des décisions de la DSB, ne serait pas reprise sous l'autorité du commissaire général mais sous celle de la Direction générale de l'appui non opérationnel. Un tel scénario, où la DSB et la DST se retrouvent dans deux structures différentes, nous paraît particulièrement néfaste. Concrètement, les analyses fonctionnelles des problèmes et le développement du concept d'une part et la réalisation (programmation) ou la maintenance des systèmes existants d'autre part seraient en effet scindés.

3.3. COMPARAISON AVEC L'ÉTRANGER

Lorsque le Comité permanent P tente de s'informer auprès de la police fédérale, il reçoit une réponse prudente. Des visites ont récemment eu lieu auprès de collègues français et néerlandais et vice-versa.

Nous sommes persuadés que la Belgique se montre trop modeste par rapport aux progrès

qu'elle a réalisés (grâce aux flux de données circonscrits sur une petite échelle). Pas un pays limitrophe ne peut se targuer de posséder un système central permettant de stocker et de consulter l'information (dure et douce), et qui peut aussi servir à la coordination des enquêtes pendantes.

La France compte trois systèmes fonctionnant côte à côte mais il serait question du développement d'une banque de données unique pour 2007. Les Pays-Bas ont également plus d'un système, en l'occurrence un par région. Certaines travaillent avec un système similaire ou permettent l'échange de données, d'autres pas. Les Pays-Bas envisagent également l'instauration d'un système unique dans un avenir proche mais ils n'ont pas encore arrêté de date.

4. CONCLUSION(S)

Le Comité permanent P a constaté que les domaines problématiques et les facteurs critiques de succès suivants étaient toujours d'actualité :

- L'information et, surtout, la gestion et l'échange d'informations, est encore et toujours considérée comme accessoire au sein de la police. Trop de policiers partent du principe qu'ils ont fini leur travail une fois qu'ils ont rédigé leur procès-verbal.
- La capacité d'assimilation du terrain et sur le terrain est encore un domaine sensible. Les évolutions et applications se succèdent à un rythme effréné, sans que l'on accorde l'attention nécessaire à la capacité d'assimilation des collaborateurs individuels sur le terrain ni que l'on songe à élaborer un plan par étapes réaliste et faisable. Il faut se rendre compte que le policier de terrain est dépassé par les derniers développements informatiques et en matière de gestion de l'information, et que de réels efforts sont nécessaires. Ainsi le CIA de Gand a-t-il prévu une formation à l'intention de l'ensemble des membres des services d'intervention au sein de l'arrondissement. En tout état de cause, il faut veiller à ce que suffisamment de personnages-clés assurent une fonction de relais (ex. les gestionnaires fonctionnels).
- Le *commitment* vers le concept de l'ILP (*intelligence-led policing*) est encore bien maigre, et cela à différents niveaux et fonctions.
- Le grand défi réside dans le domaine du *software engineering*. Les problèmes semblent bien circonscrits et des progrès considérables ont été réalisés, certainement en matière d'analyses fonctionnelles. Il reste à présent à s'engager sur la voie d'une *learning organisation*, en tout cas en ce qui concerne la DSB et la DST.
- L'utilisation des diverses fonctionnalités ISLP est, à l'heure actuelle, beaucoup trop libre. Elle devrait être imposée pour la police locale. Vu les investissements engloutis dans les activités de développement de logiciels et la grande implication des utilisateurs et des responsables dans le processus, l'heure n'est plus, nous semble-t-il, au libre choix. Peut-être que les choses iraient un peu mieux si les autorités judiciaires s'investissaient davantage dans la gestion de l'information car, à l'heure actuelle, tout repose sur les responsables policiers.
- La qualité au sens strict n'est pas encore vraiment un concept familier. Elle représente donc un défi direct pour le futur, ne fût-ce que pour la ventilation des données de la BNG.
- Sur le plan international, la gestion de l'information en est encore à ses premiers balbutiements. Les CIA, la BNG, etc. sont encore des notions nationales qui ne trouvent aucun pendant sur la scène internationale.

La plupart de ces facteurs ont été reconnus par la DGS et la DSB lors de nos entretiens.

Le Comité permanent P s'engage à suivre de près la problématique de la gestion de l'information, qui est probablement le facteur à la base de la réforme des services de police. Il consacrera donc une attention sans faille aux divers développements encore à venir.

À cet égard, il envisage plusieurs possibilités d'enquêtes (pas forcément simultanées) :

- Une enquête sur le terrain (cf. enquête 2002) afin de déterminer dans quelle mesure les attentes des groupes d'utilisateurs ont été rencontrées, quels sont les pièges, les points forts et les points faibles ainsi que les opportunités du système.
- Une enquête sur l'utilisation des données de la BNG (y compris la sécurité) et sur la capacité d'assimilation sur le terrain afin de savoir dans quelle mesure elle arrive à suivre.
- Une enquête qui s'intéresserait plus avant aux autres pays et établirait une comparaison avec ceux-ci.

¹ Entretien avec le directeur de la DJO (le service DJO/CIN est responsable du suivi de l'évolution des CIA) ; entretien avec un membre de la DJO/CIN à propos de la formation CIA ; entretien avec le directeur général faisant fonction de la Direction générale de l'appui opérationnel ; entretien avec le directeur faisant fonction de la Direction de la banque de données nationale ; consultation des bulletins d'information disponibles sur l'Intranet de la police (Portal) ; autre documentation (BNG – nouvelles, ...) ; réunion de la commission d'accompagnement du 19 avril 2005 ; visite au CIA de Gand le 9 septembre 2005.

² P. ex. le registre central des armes depuis peu et la photothèque.

³ Il s'agit d'une application qui fonctionne à l'instar d'un navigateur Internet permettant de passer d'une requête à l'autre sans devoir lancer les applications individuelles sous-jacentes.

⁴ Par exemple, une description individuelle.

⁵ Depuis le 24 octobre 2004.